

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT MET EN ŒUVRE SON PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE 7 MESURES CONCRÈTES POUR LE LOGEMENT ET LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Action Logement représenté par son Président Bruno Arcadipane, son vice-Président Jean-Baptiste Dolci et son Directeur général, Bruno Arbouet, a signé la Convention d'application du Plan d'Investissement Volontaire, avec le Premier ministre, Edouard Philippe, accompagné de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires, de Julien Denormandie, ministre du Logement, de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances et d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Cette convention officialise la mise en œuvre du Plan d'Investissement Volontaire annoncé le 10 janvier par les partenaires sociaux en faveur du logement et du pouvoir d'achat des salariés. Action Logement mobilisera un peu plus de 9 milliards d'euros, dont 900 millions de subventions versés au Fond National d'Aide à la Pierre en substitution de la contribution versée jusqu'ici par les bailleurs sociaux.

Soucieux d'assumer pleinement son rôle d'acteur majeur du logement et conscient des responsabilités induites par sa vocation d'utilité sociale, le Groupe Action Logement rentre dans la phase de réalisation du Plan d'Investissement Volontaire. Celui-ci s'articule autour de sept mesures concrètes :

- Subventions aux propriétaires bailleurs et occupants pour la rénovation énergétique des logements,
- Prime à la mobilité au bénéfice des salariés en vue d'accompagner un rapprochement entre leur logement et leur lieu de travail,
- Subvention aux travaux d'adaptation au vieillissement de logements privés et création d'une foncière dédiée à la rénovation des EHPAD publics et non lucratifs et au soutien de leurs gestionnaires
- Création d'une foncière pour transformer des bâtiments de bureaux et locaux vides en logements sociaux et intermédiaires, en zone tendue
- Investissements massifs au profit du logement dans les territoires ultra-marins prenant en compte leurs contraintes spécifiques,
- Fonds propres pour soutenir la croissance de l'offre de logements sociaux et intermédiaires de qualité adaptée aux besoins de chacun, et accompagner le mouvement HLM dans son effort de restructuration
- Financement de la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne où vivent de nombreux salariés, et démolition des logements sociaux obsolètes dans les zones détendues.

Ce Plan d'Investissement Volontaire inclut également un soutien déterminant au secteur du logement social avec une subvention de 900 millions d'euros versés sur 3 ans au Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP), afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux.

Pour les partenaires sociaux d'Action Logement, les subventions directes versées aux salariés sont une réponse forte aux questions concrètes de pouvoir d'achat. C'est aussi un engagement au sens le plus large en faveur de la construction de logements et de l'amélioration des conditions d'habitat pour favoriser l'emploi au service des entreprises.

Ce plan d'investissement s'ajoute aux engagements qu'Action Logement a pris dans le cadre de sa Convention quinquennale avec l'Etat par laquelle 15 milliards d'euros seront apportés au financement de la dynamique du logement des salariés d'ici 2022.

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe a déclaré :

« Participer à hauteur de 300 millions par an à l'effort demandé au monde HLM en faveur du logement social démontre le sens des responsabilités du Groupe Action Logement, partenaire majeur du secteur HLM et témoigne de son engagement en faveur de l'intérêt général et de sa mission d'utilité sociale. Nous confirmons ainsi que le soutien à la consolidation du modèle français du logement social est compatible avec le renforcement du lien emploi-logement cher aux partenaires sociaux ».

Jean-Baptiste Dolci, Vice-président d'Action Logement Groupe a observé :

« Avec le PIV de plus de 9 milliards d'euros, les Partenaires Sociaux ont choisi de poursuivre et de renforcer leur engagement, conscients que le logement est un axe essentiel pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et des ménages modestes ».

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement

actionlogement@grayling.com - 06.32.66.72.49 / 01.55.30.70.90